

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE

2022

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE**

2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 164.236.882 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Octobre 2022 au 31 Décembre 2022 de 1.693.490 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2022 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 11,19% de l'actif.

Tunis, le 27 janvier 2023

Le Commissaire Aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN*Au 31 Décembre 2022 (Unité : TND)*

	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	129 363 797	121 386 826
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	7 357 110	-
b - Obligations	4-1-2	100 840 623	92 714 313
c – BTA	4-1-3	21 166 064	28 672 513
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	34 869 570	28 169 435
a - Placement monétaires	4-2-1	10 995 577	8 130 496
b – Disponibilités	4-2-2	23 873 993	20 038 939
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	3 515	15 962
TOTAL ACTIF		164 236 882	149 572 223
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	236 256	203 894
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	38 500	31 820
TOTAL PASSIF	4-4	274 756	235 714
ACTIF NET			
CP 1 –Capital	4-5	155 022 081	140 878 712
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	8 940 045	8 457 797
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	(2 709)
b – Résultat distribuable de la période		10 301 886	9 939 199
c - Régul résultat distribuables de la période		(1 361 841)	(1 478 693)
ACTIF NET		163 962 126	149 336 509
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		164 236 882	149 572 223

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2022

(Unité : TND)

		Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	2 146 288	8 947 366	2 081 839	7 437 694
a - Dividendes		-	458 848	-	874 582
b - Revenus des obligations		1 826 968	7 156 310	1 629 498	4 777 454
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		319 320	1 332 208	452 341	1 785 658
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	717 660	2 713 155	694 268	3 729 116
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 863 948	11 660 521	2 776 107	11 166 810
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(288 393)	(1 154 883)	(281 936)	(1 022 392)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 575 555	10 505 638	2 494 171	10 144 418
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(45 914)	(203 752)	(52 850)	(205 219)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 529 641	10 301 886	2 441 321	9 939 199
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	(836 150)	(1 361 841)	(1 148 801)	(1 478 693)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 693 491	8 940 045	1 292 520	8 460 506
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		836 150	1 361 841	1 148 801	1 478 693
* Variation des +/- values potentielles sur titres		156 039	387 124	148 552	271 981
* +/- values réalisées sur cession des titres		42 514	79 641	83 753	(229 477)
* Frais de négociation de titres		(10 446)	(36 761)	(27 637)	(55 877)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 717 748	10 731 890	2 645 989	9 925 826

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2022 (Unité : TND)

	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 717 748	10 731 890	2 645 989	9 925 826
a - Résultat d'exploitation	2 529 641	10 301 886	2 441 321	9 939 199
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	156 039	387 124	148 552	271 981
c - +/- values réalisées sur cession de titres	42 514	79 641	83 753	(229 477)
d - Frais de négociation de titres	(10 446)	(36 761)	(27 637)	(55 877)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a – Souscriptions	24 871 478	140 669 232	30 524 467	130 749 174
* Capital	22 305 063	129 570 138	28 817 112	122 505 191
* Régularisation des sommes non distrib.	1 379 350	8 258 982	228 816	4 981 722
* Régularisations des sommes distrib.	1 187 065	2 840 112	1 478 539	3 262 261
b – Rachats	(40 856 145)	(136 775 506)	(49 748 308)	(140 086 187)
* Capital	(36 566 386)	(124 881 805)	(46 725 113)	(131 255 578)
* Régularisation des sommes non distrib.	(2 266 543)	(7 691 748)	(396 203)	(4 086 946)
* Régularisations des sommes distrib.	(2 023 216)	(4 201 953)	(2 626 992)	(4 743 663)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(13 266 919)	14 625 617	(16 577 852)	588 813
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	177 229 045	149 336 509	165 914 362	148 747 695
b - En fin de période	163 962 126	163 962 126	149 336 509	149 336 509
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	1 318 061	1 161 707	1 310 697	1 226 675
b - En fin de période	1 200 708	1 200 708	1 161 707	1 161 707
Valeur liquidative début de période (en dinar)	134,462	128,549	126,585	121,261
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	136,555	136,555	128,549	128,549
Taux de rendement	1,56%	6,23%	1,55%	6,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2022

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2022, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti. Au 31 Décembre 2021 la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détenait des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet

2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 129 363 797 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
	Obligations		44 556 738	46 620 777	28,39%	28,43%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 265 362	2,60%	2,60%
TN0003400686	AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 050 476	0,64%	0,64%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	2 014 454	2 098 354	1,28%	1,28%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	2 101 137	2 218 334	1,35%	1,35%
TN0004700654	ATL 2015-2 C	40 000	800 576	842 566	0,51%	0,51%
TN0004700670	ATL 2016-1 C	2 000	40 000	41 271	0,03%	0,03%
TN0004700738	ATL 2017-2 B	5 000	100 000	106 030	0,06%	0,06%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	2 000	80 000	83 980	0,05%	0,05%
TN0004700720	ATL 2017-2 CA TF	5 000	100 000	105 097	0,06%	0,06%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	2 000 000	2 148 129	1,31%	1,31%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	320 000	324 211	0,20%	0,20%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 016 932	0,62%	0,62%
TN0006610547	ATT LEASING V 2019-1	5 000	200 000	208 451	0,13%	0,13%
TN0006610414	ATTIJARI.LEASING 2016-1 B	5 000	100 000	102 718	0,06%	0,06%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	10 000	1 000 000	1 021 918	0,62%	0,62%
TN0001901115	BH F Sub 2019-1 C	6 800	544 000	578 387	0,35%	0,35%
TN0001901032	BH SUB 2018/1 A V	25 000	500 000	524 312	0,32%	0,32%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	0,32%	0,32%
TN0001901024	BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	200 000	208 607	0,13%	0,13%
TN0001901099	BH SUB 2019/1 B F	20 700	2 070 000	2 199 576	1,34%	1,34%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 120	1,24%	1,24%
TN0001901081	BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 200 000	1 268 489	0,77%	0,77%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	116 280	116 280	0,07%	0,07%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 595	0,95%	0,96%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	10 000	127 451	131 667	0,08%	0,08%
TN0003100765	BNA SUB-2018/1 A V	25 000	500 000	513 634	0,31%	0,31%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	1 200 000	1 231 969	0,75%	0,75%
TN0003100757	BNA SUB-2018/1 A	10 000	200 000	205 172	0,12%	0,13%
TN0007310337	HL 2016-2 B	43 000	859 820	864 703	0,53%	0,53%

TN0007310428	HL 2017-3 CA TF	5 000	99 600	105 544	0,06%	0,06%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	1 650 000	1 751 143	1,07%	1,07%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	800 000	844 597	0,51%	0,52%
TN0007310451	HL 2018-1 CA TF	5 000	99 800	103 748	0,06%	0,06%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	31 800	2 551 200	2 570 827	1,57%	1,57%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 012	2,93%	2,93%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	600 000	625 665	0,38%	0,38%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	400 000	433 561	0,26%	0,26%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	1 040 000	1 089 605	0,66%	0,66%
TNZSBU7F6WY7	TLF sub 2021	4 230	338 400	343 052	0,21%	0,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	688 000	726 030	0,44%	0,44%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	1 000 000	1 056 180	0,64%	0,64%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	1 000 000	1 015 562	0,62%	0,62%
TN0003900297	UIB 2012-1 C	5 000	49 000	51 490	0,03%	0,03%
TN0003900388	UIB SUB 2016 B	45 000	1 795 600	1 901 825	1,16%	1,16%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	571 420	596 769	0,36%	0,36%
-	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 002 471	0,61%	0,61%
	Titres émis par l'Etat		52 449 033	54 219 846	30,20%	32,75%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 718	0,07%	0,07%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 605	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 936	0,32%	0,32%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	3,78%	3,79%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	7,57%	7,58%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	3,74%	3,75%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	6,24%	6,25%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 421	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	23 345	2 334 500	2 354 312	1,43%	1,44%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 574 422	6,44%	6,45%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	40 000	4 000 000	4 089 214	2,49%	2,49%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 021 142	0,62%	0,62%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 218	0,31%	0,31%
	Bons du trésor assimilables		19 772 000	21 166 064	12,89%	12,91%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 580 997	0,96%	0,96%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	19 585 067	11,92%	11,94%
	Titres OPCVM		7 262 659	7 357 110	4,48%	4,49%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	36 477	3 762 414	3 836 578	2,34%	2,34%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 520 532	2,14%	2,15%
	Total du portefeuille-titres.		124 040 430	129 363 797	78,77%	78,90%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Actions SICAV	7 262 659	-
Différence d'estimation sur actions SICAV	94 451	-
Total	7 357 110	-

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Obligations Coût d'entrée	97 005 770	89 410 587
Intérêts courus à l'achat/obligations	14 061	58 061
Intérêts courus	3 818 321	3 241 036
Intérêts intercalaires courus	2 471	4 629
Total	100 840 623	92 714 313

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	19 772 000	27 439 220
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	-	5 786
Intérêts courus	862 962	989 078
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	531 102	233 674
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	-	4 755
Total	21 166 064	28 672 513

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 10 995 577 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
	Certificats de dépôts STB			
TNX3E148RWH0	Certificat de dépôt au 01/01/23 (taux 9,07% 10 jours)	10 977 885	10 995 577	6,69%
	Total	10977 885	10995 577	6,69%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 23 873 993 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Avoir en banque	19 870 017	9 976 620
Comptes à terme STB	4 003 976	10 062 319
Total	23 873 993	20 038 939

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif
Compte à terme au 26/03/23 (taux 9,07% 91 jours)	4 000 000	4 003 976	2,44%
Comptes à terme STB	4 000 000	4 003 976	2,44%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
<i>Retenu à la source sur intérêts à l'achat BTA</i>	-	1 447
<i>Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO</i>	3 515	14 515
Total	3 515	15 962

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
<i>Gestionnaire</i>	72 873	70 618
<i>Commission réseau</i>	95 252	67 638
<i>Commission dépositaire</i>	68 131	65 638
Total	236 256	203 894

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 38 500 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
<i>CMF</i>	14 986	14 529
<i>ETAT</i>	23 514	17 291
Total	38 500	31 820

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-10-2022 au 31-12-2022 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-10-2021 au 31-12-2021 se détaillent ainsi :

Libellé	2022	2021
Capital au 1^{er} octobre		
<i>Montant</i>	169 982 491	158 749 432
<i>Nombre d'actions</i>	1 318 061	1 310 697
<i>Nombre d'actionnaires</i>	1 487	1249
Souscriptions réalisées		
<i>Montant</i>	22 305 063	28 817 112
<i>Nombre d'actions émises</i>	183 543	239 751
<i>Nombre d'actionnaires entrants</i>	89	73
Rachats effectués		
<i>Montant</i>	36 566 386	46 725 113
<i>Nombre d'actions rachetées</i>	300 896	388 741
<i>Nombre d'actionnaires sortants</i>	87	118
Autres effets sur le capital		
<i>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</i>	156 039	148 552
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	42 514	83 753
<i>Frais de négociation de titres</i>	(10 446)	(27 637)
<i>Résultat capitalisé</i>		-
<i>Régularisation des sommes non distribuables</i>	(887 193)	(167 387)
Capital au 31 Décembre		
<i>Montant</i>	155 022 081	140 878 712
<i>Nombre d'actions</i>	1 200 708	1 161 707
<i>Nombre d'actionnaires</i>	1 489	1 204

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2022 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
<i>Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)</i>	-	-	-
<i>Sommes distribuables exercice en cours</i>	10 301 886	(1 361 841)	8 940 045
Total	10 301 886	(1 361 841)	8 940 045

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 2 146 288 DT pour la période allant du 01-10-2022 au 31-12-2022, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<i>Revenues des titres OPCVM</i>	-	458 848	-	874 582
<i>Intérêts des obligations</i>	1 826 968	7 156 310	1 629 498	4 777 454
<i>Revenus des Emprunts d'Etat</i>	319 320	1 332 208	452 341	1 785 658
Total	2 146 288	8 947 366	2 081 839	7 437 694

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-10-2022 au 31-12-2022 un montant de 717 660 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<i>Intérêts des certificats de dépôts</i>	405 836	1 635 366	476 657	1 744 635
<i>Intérêts sur billets de trésorerie</i>	-	-	-	133 823
<i>Intérêts sur bons du trésor à court terme</i>	-	-	-	191 158
<i>Intérêts des comptes à terme</i>	79 927	467 418	69 006	564 734
<i>Intérêts des comptes de dépôt</i>	18 147	54 993	20 447	40 968
<i>Revenus des prises en pension</i>	213 750	555 378	128 158	1 053 798
Total	717 660	2 713 155	694 268	3 729 116

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-10-2022 au 31-12-2022 à 288 393 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	221 841	888 371	216 872	767 338
<i>Rémunération réseau</i>	33 276	133 256	32 532	127 527
<i>Rémunération du dépositaire</i>	33 276	133 256	32 532	127 527
Total	288 393	1 154 883	281 936	1 022 392

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-10-2022 au 31-12-2022 à 45 914 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<i>Redevances CMF</i>	44 368	177 674	43 375	170 036
<i>Impôt et taxes</i>	(1 065)	23 380	9 298	34 999
<i>Autres charges</i>	2 611	2 698	177	184
Total	45 914	203 752	52 850	205 219

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-10-2022 au 31-12-2022 à un solde créditeur de 836 150 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<i>Régul Résultat d'exploitation (souscription)</i>	1 187 065	2 840 112	1 479 098	3 266 273
<i>Régul Résultat d'exploitation (rachat)</i>	(2 023 216)	(4 201 953)	(2 627 899)	(4 744 966)
Total	(836 151)	(1 361 841)	(1 148 801)	(1 478 693)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2022 s'élève à 888 371 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-12-2022 s'élève à 133 256 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-12-2022 s'élève à 133 256 dinars.